



VERNEIL-LE-CHETIF

MAISON FAMILIALE RURALE

« Mangé »

72360 Verneil le Chétif

02.43.38.14.00

E-mail : mfr.verneil-le-chetif@mfr.asso.fr

www.mfr-verneil.com

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La MFR est habilitée à percevoir le « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir **avant le 31 mai 2020** :

- par chèque à l'ordre de « MFR de Verneil Le Chétif »
- par virement sur les coordonnées suivantes : **IBAN : FR76 1790 6001 1208 8096 7400 110**
BIC : AGRIFRPP879

Merci de mentionner votre Siret en libellé de virement

CODE UAI : 0721427K

MFR de : VERNEIL LE CHETIF

Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

⇒ La masse salariale de 2019 X 0,68 % (taxe apprentissage) X 13% = « Solde 13% »

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété par courrier si vous réglez par chèque ou par mail si vous réglez par virement.

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise (en jaune partie à remplir)

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tel : Mail :

Montant du versement : €

Mode de règlement : Chèque Virement